Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Envoyé en préfecture le 26/07/2024
Reçu en préfecture le 26/07/2024
Publié le 26/07/2024
ID : 026-200090629-20240726-DB_2024_35-DE

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	7
Votant	7

Date de convocation : 10/07/2024

Convention

Délibération n°35-2024

Séance du 26 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juillet, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Stéphane SARRAZIN et Didier SAPET

Absents : Jean-Marc ROZIER et Patrick GAUTHIER

Le Président rappel le dossier en contentieux avec Mr Dominique PANGON, une création de servitude de passage doit être faite sous forme de convention.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention auprès du notaire Maître CROZAT.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette convention.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE